

**Bureau du 20 juin 2005**

**Décision n° B-2005-3318**

commune (s) : Feyzin

objet : **Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2005**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 9 juin 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le but d'améliorer la gestion de proximité et le service rendu aux habitants des quartiers Vignettes Figuières et des Razes, l'Etat, la commune de Feyzin, la Communauté urbaine, la région Rhône-Alpes, l'Opac du Grand Lyon, Axiade, l'Opac de l'Isère et les copropriétés concernées se sont engagés à définir et à mettre en œuvre un programme d'actions annuel au sein d'une convention-cadre approuvée en conseil de Communauté le 20 octobre 2003.

Aussi le programme 2005 décline-t-il les objectifs définis au sein de la convention-cadre GSUP 2003-2005, à savoir :

- améliorer la gestion du cadre de vie :

- . en harmonisant les modes de gestion des espaces privés extérieurs et leurs limites,
- . en renforçant le nettoyage et l'entretien des espaces extérieurs publics,
- . en renforçant le nettoyage et l'entretien des espaces privés,
- . en définissant un programme annuel de petits travaux d'aménagement sur chacun des quartiers,
- . en mettant en place un fonds commun permettant l'évacuation rapide des épaves de véhicules,
- . en mettant en place un dispositif de repérage des dysfonctionnements et de suivi des résolutions au moyen notamment du poste de chargé de GSUP porté par la Ville,
- . en accompagnant les conseils syndicaux pour la prise en compte des réalités de gestion d'une copropriété,
- . en préparant et organisant l'accueil des nouveaux arrivants ;

- favoriser un bon fonctionnement social :

- . en renforçant le suivi et l'accompagnement social des publics les plus fragiles par la mise en place d'une commission sociale associant les services de la Ville compétents, les services de la maison du Rhône et les bailleurs concernés ;

- développer les modes d'échanges avec les habitants et favoriser leur implication :

- . au moyen des bureaux et des conseils de quartiers,
- . au moyen des diagnostics en marchant que sont les Samedis des quartiers sur Feyzin,
- . au moyen de campagnes de sensibilisation au respect de l'environnement associant la Commune, la Communauté urbaine, les écoles, les équipements sociaux ;

- renforcer la tranquillité des habitants :

- . en veillant à ce que la commission prévention situationnelle mise en place dans le cadre du contrat local de sécurité intègre les problèmes spécifiques repérés sur les deux quartiers,
- . en veillant, sur le quartier des Razes, à renforcer la sécurité des personnes exposées aux risques technologiques et aux nuisances.

Le coût global des opérations définies et retenues par les différents partenaires concernés pour l'année 2005 est estimé à 102 112,66 € TTC avec un engagement financier pour la Communauté urbaine de 37 078,16 € nets de taxes.

Le tableau récapitulatif des actions à mener pour l'année 2005, détaillant le montant prévisionnel de chacune ainsi que la répartition financière entre les partenaires, est annexé à la présente décision ;

Vu ledit dossier ;

#### DECIDE

**1° - Approuve** le programme 2005 de gestion sociale et urbaine de proximité des quartiers Vignettes Figuières et les Razes sur la commune de Feyzin, ainsi que le versement de la participation financière de la Communauté urbaine à hauteur de 37 078,16 € nets de taxes aux différents bénéficiaires.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer les conventions arrêtant les modalités de participation financière entre les différents partenaires pour les opérations engageant la Communauté urbaine.

**3° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2005 et suivants - comptes 657 370 et 657 340 - fonction 824 - opération n° 0452.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,